



Des lieux de culte à préserver

16 mai 2011

Les municipalités gaspésiennes sont invitées à s'impliquer davantage dans l'entretien de leur église.

Comme dans l'ensemble des autres régions de la province, les églises se vident et les revenus servant à leur entretien diminuent d'année en année pendant que les besoins de rénovation augmentent.

La Gaspésie et les Îles compte une centaine de lieux de culte dont près de 70 de confession catholique. De ce nombre, 19 églises peuvent accéder à du financement du ministère de la Culture.

Le président de la Table de concertation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Ghislain Arsenault, soutient que les municipalités doivent se sentir davantage interpellées dans le maintien de ce patrimoine religieux :

Écoutez extrait audio  : www.cieufm.com/fichiers/xtr04.mp3

L'Évêque du Diocèse de Gaspé, Jean Gagnon, est ouvert à ce que les églises soient utilisées pour des activités autres que les activités religieuses. Cette solution pourrait permettre de rehausser les revenus du Conseil de la Fabrique et préserver cette architecture patrimoniale. Monseigneur Gagnon note qu'il est important d'entretenir ces lieux dont l'attachement des gens est encore manifeste aujourd'hui :

Écoutez extrait audio  : www.cieufm.com/fichiers/xtr05.mp3

Par exemple, dans le Bas-Saint-Laurent, la municipalité et le conseil de la Fabrique de Saint-Jean-de-Dieu se sont entendus pour aménager la bibliothèque municipale à l'intérieur de l'église.

